

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE MISSILLAC
6, rue de la Fontaine Saint-Jean
Le mardi 5 mai 2015 – 20 heures

Compte rendu sommaire

(Art. L 2121-25, Art L 2121-26 du CGCT)

Date de la convocation : 28 avril 2015

Présents : Mesdames et Messieurs Mogan Jean-Louis, Josse Patrice, Hervy Sylvie, Guiheneuf Alain, Frehel Colette, Vignard Jean-François, Gergaud Caroline, Perrais Philippe, Chatal Audrey, Pontoizeau Albert, Rialland Nelly, Vaillant Marie-Claire, Rethoret Thierry, Belliot Béatrice, Broussard Didier, Elain Annie, Bachelier Stéphane, Le Mehautte Stéphane, Gascoïn Manuella, Gimeno Malika, Guihard Christophe, Bello Dominique, Guillet Claudine, Mezac Jocelyne, Le Poupon Alain.

Procurations : Martin Estelle à Chatal Audrey, Le Bronze Marcel à Guillet Claudine.

Absent (e) s:

| | |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 27 |
| Nombre de membres présents : | 25 |
| Nombre de procurations : | 2 |
| Nombre de votants : | 27 |

Secrétaire : Rethoret Thierry

Le Quorum étant atteint, La séance est ouverte à 20 h 02

Présentation des éléments de programmation de la réhabilitation de l'Ecole F. Dolto

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'étude programme présentée par le cabinet APRITEC en séance pour la réhabilitation de l'école Française DOLTO.

Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Ecole Française Dolto : Jury de concours

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE la composition du jury présentée ci-dessous.

| |
|--|
| Monsieur Le Maire |
| 5 membres titulaires de la commission d'appel d'offres (délibération du CM du 11 avril 2014) |
| 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres (délibération du CM du 11 avril 2014) |
| 4 maitres d'œuvre (représentants qualifiées) |
| 1 personnalité |

Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Ecole Française Dolto : Jury de concours : Prime

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE le montant de la prime à accorder aux 3 projets retenus pour le concours de réhabilitation de l'école Française DOLTO, après la première sélection du jury à 26 400,00 € H.T. (8 800 € H.T. pour chacun des 3 projets). La prime de l'attributaire du marché viendra en déduction de ses honoraires.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mars 2015 – Approbation

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

Présentation des questions écrites

Question présentée par le groupe « Missillac Solidaire Ecologique et Citoyenne »

Domaine concerné : Services publics

Objet de la question : Centre des impôts de Pontchâteau

Monsieur Le Maire précise qu'il va interpeller par écrit Monsieur le Préfet et Messieurs les Parlementaires sur la question du maintien des services publics en zone rurale et sur le réaménagement des horaires d'ouverture au public de la Trésorerie de Pontchâteau, en particulier.

Affaires générales : Tirage au sort jurés d'assises 2016

Le jury criminel de la cour d'assises de Loire-Atlantique sera composé en 2016 de 1039 jurés. Les personnes susceptibles de siéger en qualité de juré sont tirées au sort par la commune conformément aux prescriptions du code de procédure pénale.

En conséquence, la collectivité doit adresser au Tribunal de Grande Instance de Nantes avant le 15 juillet 2015, une liste de 12 personnes qui auront atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, soit au cours de l'année 2016

Les numéros d'électeurs tirés sont les suivants :

| | | | | | |
|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1872 | 3130 | 3144 | 1405 | 1166 | 0245 |
| 0011 | 0598 | 0961 | 0164 | 1091 | 1969 |

Urbanisme : Déclaration d'intention d'Aliéner (DIA) – Avis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

RENONCE à exercer son droit de préemption concernant les propriétés présentées en séance. situées en zone « U » ou « AU » du PLU :

Urbanisme : Convention de servitude - rectification

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer une convention de servitude pour une canalisation souterraine d'1 mètre de large et 24 mètres de long, au profit d'ERDF sur la parcelle YH 369, domaine privé de la commune.

Affaires générales : Adhésion au groupement d'achat d'énergie en électricité du Sydela

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'électricité,

AUTORISE l'adhésion de la commune de Missillac au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et des services associés

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement,

AUTORISE le représentant du coordinateur à signer les marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Missillac

Affaires générales : Création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Ce point sera examiné lors d'un prochain conseil municipal

Affaires générales : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau-Saint Gildas des Bois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau – St Gildas des Bois suite au déménagement dans ses nouveaux locaux sis 2 rue des Châtaigniers – 44160 Pontchâteau.

Affaires générales : Convention d'entretien de la voirie commune entre Missillac et Nivillac,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE les termes de la convention d'entretien de la voirie commune entre Missillac et Nivillac.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention.

Affaires générales : Convention d'entretien de la voirie commune entre Missillac et St Dolay,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE les termes de la convention d'entretien de la voirie commune entre Missillac et Saint Dolay.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention.

Affaires générales : Location salles communales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le principe du paiement d'une caution, au tarif en vigueur, par les associations qui louent l'Espace aux 1000 fleurs dans le cadre d'une gratuité.

MODIFIE la grille des tarifs communaux 2015 en ce sens.

Finances : Demande de subvention au titre du Fonds de Développement Solidaire pour les Communes (FDSC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour les travaux relevant du PAVC 2015, au titre du FDSC.

Finances : Demande de subvention réserve parlementaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix POUR et 3 abstentions (Guillet Claudine, Bello Dominique, Le Bronze Marcel)

AUTORISE Monsieur Le Maire à présenter demande de subvention pour les travaux de réhabilitation du logement de la poste, au titre de la réserve parlementaire.

Finances : Demande de subvention réserve parlementaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix POUR et 3 abstentions (Guillet Claudine, Bello Dominique, Le Bronze Marcel)

AUTORISE Monsieur Le Maire à présenter demande de subvention pour les travaux piste d'athlétisme, au titre de la réserve parlementaire.

Finances : Demande de subvention : Travaux de mise aux normes de l'Eglise

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix POUR et 3 abstentions (Guillet Claudine, Bello Dominique, Le Bronze Marcel)

AUTORISE Monsieur Le Maire à présenter une demande de subvention auprès de tous les co-financeurs potentiels pour les travaux de mise en sécurité de l'Eglise.

Temps péri-éducatifs : Proposition d'organisation pour la rentrée 2015/2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'organisation des temps péri-éducatifs pour la rentrée 2015/2016 telle que présentée en séance.

Accueil périscolaire : Tarifs au 01/09/2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix POUR et 3 voix CONTRE (Guillet Claudine, Bello Dominique, Le Bronze Marcel) :

FIXE les tarifs de l'Accueil Périscolaire pour la rentrée 2015/2016, en augmentation de 3%, comme suit :

(Arrondi au chiffre supérieur – Goûter compris – tarif au ¼ heure)

| Si Quotient Familial | ≤ 400 | 401 ≤ 550 | 551 ≤ 700 | 701 ≤ 850 |
|-------------------------------|--------|-----------|-----------|-----------|
| Tarifs au ¼ d'heure 2015/2016 | 0,36 € | 0,43 € | 0,48 € | 0,54 € |
| Tarif à partir du 2ème enfant | 0,26 € | 0,32 € | 0,37 € | 0,44 € |

| Si Quotient Familial | 851 ≤ 1000 | 1001 ≤ 1150 | > 1150 |
|-------------------------------|------------|-------------|--------|
| Tarifs au ¼ d'heure 2015/2016 | 0,62 € | 0,67 € | 0,73 € |
| Tarif à partir du 2ème enfant | 0,51 € | 0,57 € | 0,62 € |

Finances - Participation communale au titre des fournitures scolaires 2015. Montant de l'aide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE une aide de 36,00 € par élève, pour tout élève de Missillac scolarisé dans les communes extérieures, la dépense étant inscrite au compte 6067 du budget communal 2015.

Scolarisation des enfants hors commune dans les écoles publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE le forfait par élève hors commune scolarisé à Missillac à 696,13 € par élève,

Finances – Emprunt de financement STEP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation auprès des organismes bancaires et à signer tout document relatif à l'emprunt d'un montant de 1 200 000 €.

Finances – Emprunt de financement budget principal – Maison de la Santé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation auprès des organismes bancaires et à signer tout document relatif à l'emprunt d'un montant de 1 500 000 €.

Finances – USEP - Demande de subvention exceptionnelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'association USEP pour un montant de 690,00 €.

Finances – Service de Remplacement de l'INTERIM - Demande de subvention exceptionnelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'association Service de Remplacement de l'INTERIM pour un montant de 650,00 €.

Vœu TAFTA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

MANIFESTE son opposition à ces deux accords (CETA et TAFTA) dont l'objectif vise avant tout la dérégulation, la marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence,

DENONCE également tous les accords actuels et futurs dont la négociation de l'accord sur les services (TISA) qui vise à détruire la majorité des services publics et l'accord partenariat économique (APE) avec l'Afrique,

DEMANDE un moratoire sur les négociations de ces accords et la diffusion immédiate des éléments de la négociation,

REFUSE toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs.

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 51 la séance est levée.

Le Maire

Jean-Louis Mogan